



L'an deux mille dix-neuf (2019), le 12 mars à 19h00 s'est réuni en séance publique en vertu d'une convocation délivrée le 5 mars 2019, le Conseil Municipal de la Ville d'ARGENTEUIL, sous la présidence du Maire, Georges MOTHRON ;

PRESENTS : M. MOTHRON, M. PERICAT, Mme CHARAIX, M. SAVRY, M. EL HADDAD, Mme LE NAGARD, M. METEZEAU, M. SLIFI, Mme AMARIR, M. ADALOU, Mme DE AZEVEDO, M. PIERRE, Mme RAIB, Mme OUJJAT, M. VASSEUR, M. MEZIANE, Mme BACHA, M. CLAVEL, M. ABRINAS, M. BERNAGOU, Mme ROUSSEAU, M. CREVAU, M. POLETTI, Mme INGHELAERE, M. DEBEAUD, M. PLOTEAU, M. SABALY, Mme VALIER, Mme BENGUERFI, Mme HENRY, Mme MERGY, Mme REZGUI, Mme ZENATI, Mme VUILLEMIN, M. TETART, Mme ROBION, Mme FARI, Mme CAYZAC, M. DOUCET, Mme METREF, M. BOUGEARD, M. LEFEBVRE NARE, Mme KARCHER, M. BENEDIC, M. HSSINI, M. SLIFI, Mme LACAILLE ;

REPRESENTES PAR POUVOIR : M. AMANS ayant donné pouvoir à M. POLETTI, Mme BOUSQUET ayant donné pouvoir à Mme LE NAGARD, Mme LE CORRE ayant donné pouvoir à Mme VUILLEMIN, Mme COLIN ayant donné pouvoir à M. DOUCET, M. TRICHOT ayant donné pouvoir à M. ABRINAS, M. PONNUDURAI ayant donné pouvoir à M. VASSEUR, Mme BEN CHENNAF ayant donné pouvoir à Mme AMARIR ;

ABSENTE EXCUSEE : Mme BADIANE ;

SECRETARE DE SEANCE : Mme VUILLEMIN ;

SECRETAIRES ADJOINTES : Mme AYACHE, Directrice Générale des Services, Mme LACROIX, Directrice Générale Adjointe, Mme AGOSTINI, Directrice des Affaires Juridiques et Réglementaires.

DELIBERATION N° 2019-24-2

Transmission le : 18 MARS 2019

&

Affichage le : 18 MARS 2019


Le Maire,
Georges MOTHRON

19-24-2. Délégation de service public pour la gestion d'une nouvelle structure de 50 places - Approbation du choix du délégataire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession,

Vu la délibération n° 2018-85 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2018 approuvant le recours à une Délégation de service public pour la gestion de la structure le Blé en Herbe et d'une nouvelle structure de 50 places,

Vu le procès-verbal de la CDSP en date du 20 décembre 2018 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre pour chacun des lots,

Vu le procès-verbal de la CDSP en date du 10 janvier 2019 dressant la liste des soumissionnaires admis aux négociations pour chacun des lots,

Vu le choix du délégataire opéré par Monsieur le Maire pour chacun des lots et les rapports transmis aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que la consultation est décomposée en deux lots distincts :

Lot n°1 : Déléguer la structure le Blé en Herbe, de 67 places

Lot n°2 : Déléguer une nouvelle structure de 50 places sise 27 boulevard Jeanne d'Arc

Considérant que le Conseil Municipal doit être saisi par le Maire du choix du prestataire auquel il a procédé pour les deux lots susvisés,

Considérant que la durée du contrat de concession est de 5 ans,

Après en avoir DELIBERE à la majorité des voix,

Article 1 : **APPROUVE** le choix de **la société la Maison Bleue** (structure dédiée à Argenteuil) pour assurer, en tant que Délégataire, la gestion de la nouvelle structure de 50 places sise 27 boulevard Jeanne d'Arc.

Article 2 : **APPROUVE** la convention de délégation de service public et ses annexes, sous forme d'un affermage, relative à la gestion de la nouvelle structure de 50 places sise 27 boulevard Jeanne d'Arc à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité, (date prévue au 1^{er} septembre 2019).

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public, sous forme d'un affermage relative à la gestion de la nouvelle structure de 50 places sise 27 boulevard Jeanne d'Arc et toutes les pièces et actes y afférents.

Article 4 : APPROUVE les termes de la convention selon lesquels la compensation annuelle globale est égale à **199 750 €** pour une année complète, comme indiqué dans le tableau de bord des engagements contractuels, dans la partie compte d'exploitation prévisionnel.

Ainsi délibéré en séance les jour,
mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,


Georges MOTHRON